REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" CHERCHE CHRI & PRÉVENTION ET & PRICE EN CHARCE DU VILLIGIRA

2 FOOR EX RECHERCITE SORES PREVENTAGE ELECTRICAL	2000 Telefores (150 Telefore) (150 Telefore)
VISTAGE DES FINANCES DEGISION N° 0 8 9 3 / 0000 CIRCI	B/DG/DAFCE DES FALSNOES
Portant autorisation de reversements de la retenue de 10% et la con	tribution patronale de 12% au titre de
droits à pension (PENSION CIVALE) prélevées les salaires de Mme YI	MGA KOBOU Junie de Mme DAMBAYA
Beatrice de Mme TENGUE TCHIEKOUA Carole et de Mme NDED	Yvette Mimosette Epse ASSENG
Tonditolinates en detachement au CIRCB mo	is de Juin 2028. JUIN 2022 . w-
	: : : : : : : : : : : : : : : : : : :
LE DIRECTEUR GENERAL	; < \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
Vu Ja Constitution	Contrôle Finoncier Specialise oupres du
Vu la loi nº 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le c	C.I.R.C.B.
Vu la loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de	l'Etat et des autres entités publiques :

la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissement Publics ; Vu

le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre VII International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge

Vu le décret n° 2012/435 du 1er octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA ;

le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement; VII

la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la Vu classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022:

VII la Résolution n° 05/R/CIRCB/CA du 21 décembre 2021 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2022:

Considérant les nécessités de service :

DECIDE:

Article1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (PENSION CIVILE) : XAF 135.432 (Cent trentecinq mille quatre cent trente-deux francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte Mme YIMGA KOBOU Junie de Mme DAMBAYA Béatrice de Mme TENGUE TCHIEKOUA Carole et de Mme NDEDI Yvette Mimosette Epse ASSENG fonctionnaires en détachement au CIRCB. Ledit reversement sera imputé sur l'imputation budgétaire Année budgétaire 2022 sous-programme: 004 action: 05 activité: 01 article: 100000 paragraphe: 620500 « cotisations à l'Etat (Fonctionnaire en détachement) » exercice 2022.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- Secrétariat DG
- DAFC
- Contrôle Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le ERENCE

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - MessaTél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237)222 31 54 56

E-mail: contacts@circb.cm

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work - Fatherland

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" MINISTERE POUR LA REGHERCHE SURLA PRÉVENTION ETLA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

RECTION GENERALE DU BUDGET DECISION Nº Portant autorisation de reversement des retenues sociales patronales (PV-AT-PF) et (P.CIV) prélevées sur CIRCB/DG/DAFC les salaires de Directeur Général et du Directeur Général Adjoint du CIRCB mois de juin 2022.

LE DIRECTEUR GENERAL

LU El in

Vu la Constitution

la loi nº 26/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé por su Vu Vu

la loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ; Vu Vu

la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissement Publics ;

le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge Vu

le décret n° 2012/435 du 1er octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA; Vu

le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ; Vu

la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013. Vu

la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022; Vu

la Résolution n° 05/R/CIRCB/CA du 21 décembre 2021 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2022;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

Article1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales patronales (PV-AT-PF): XAF 120.624(Cent vingt mille six cent vingt-quatre francs CFA) à reverser à la CNPS pour le compte du Directeur Général Adjoint et XAF 38 108 (Trente-huit mille cent huit francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte du Directeur Général. Ledit reversement sera imputé sur l'imputation budgétaire Année budgétaire 2022 sousprogramme: 004 action: 05 activité: 01 article: 100000 paragraphe: 620401 «cotisation CNPS (part patronale) »exercice 2022.

GEFERENCE

CHAC

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- Secrétariat DG

- DAFC

- Contrôle Financier

- Agent Comptable

- Chrono

Yaoundé, le

DIRECTEUR GENERAL

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - MessaTél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237)222 31 54 56

E-mail: contacts@circb.cm

Tiple Ollegis

REVENTA